

[<< lettre précédente](#) // [abonner vos collègues](#) // [toutes les lettr'ALIRE](#)

Lettre d'information de l'ALIRE, l'association des librairies
informatisées
& utilisatrices de réseaux électroniques

Vendredi 13 juin 2014

Votre site internet est-il conforme à la loi Hamon ?

La Loi Hamon sur la consommation entre en application le 13 juin 2014. **Si vous avez un site de vente en ligne, elle nécessite des modifications de vos CGV et de vos sites internet de vente.** Cette loi transpose entre autres la directive européenne Droit des Consommateurs et a pour but de protéger le consommateur dans le cadre de la vente à distance. Des décrets sont attendus pour préciser les contenus détaillés demandés par le législateur. Même si une période d'adaptation est prévue, certaines dispositions doivent être mises en place sans attendre : modification des CGV, mise en place d'un formulaire de rétractation, modification des informations contenues dans les pages panier et commande.

L'essentiel sur la loi Hamon en 8 points

1. Délai de rétractation allongé de 7 à 15 jours, sans motif (attention, particularités pour les enregistrements audio et vidéo)
2. Présence d'un formulaire de rétractation en ligne accessible depuis la page de commande
3. Remboursement sous 14 jours (attention, particularités pour les livres numériques)
4. Présenter davantage d'informations sur l'offre commerciale avant l'achat (la liste des informations exactes à afficher sera précisée par décret)
5. Indiquer les restrictions de livraison au début du processus de commande (avant que le client ait entré ses données personnelles)
6. Livrer à la date indiquée dans l'offre commerciale (au maximum dans les 30 jours). Cette date (ou le délai de livraison) doit être indiquée comme celle de la livraison et non pas de l'expédition
7. Indication sur le bouton panier de la mention "payer" et pas seulement "commander" (les décrets et l'usage préciseront la terminologie exacte)

8. Interdiction d'utiliser des cases précochées

Attention : vos nouvelles CGV ne sont applicables que pour les ventes effectuées à partir 13 janvier 2014. Nous vous recommandons de garder en ligne pour information une copie des CGV applicables aux ventes réalisées avant le 13 juin 2014.

Rappel : votre site doit permettre à l'internaute d'accepter expressément les cookies. (cf [Dossier Cookies sur le site de la CNIL](#) directive européenne de 2009 transposée en droit français en 2011)

En savoir plus :

- [Ecrivez à l'ALIRE pour recevoir de la documentation détaillée](#) sur les conditions du droit de rétractation, le régime spécial pour le livre numérique, la livraison etc...
- interrogez le prestataire de votre site internet sur la façon dont il l'a mis en conformité avec la loi Hamon
- Consultez les informations sur la loi Hamon [sur le site du SLF](#)

Liste des distributeurs et éditeurs numériques

DILICOM met à disposition sur son site la liste des distributeurs numérique et des éditeurs reliés au Hub. Pratique pour faire les démarches pour ouvrir son compte libraire auprès des plateformes de distribution.

Onglet LIENS PRATIQUES >>ANNUAIRES>>éditeurs et distributeurs>[Télécharger la liste des plateformes de distribution du livre numérique](#)

Rappel : Tous les libraires peuvent accéder gratuitement au site DILICOM. Demandez votre code d'accès [en cliquant sur ce lien.](#)

Le saviez-vous ? Vous pouvez lire les services de presse en numérique

Certains éditeurs proposent aux libraires des services de presse au format numérique. Faites-en la demande auprès de votre représentant habituel, auprès de l'éditeur ou auprès du service diffusion/distribution numérique.

[Adhérez à l'ALIRE !](#)

[Qu'est-ce que l'ALIRE ?](#)

ALIRE

Association des librairies informatisées et utilisatrices de réseaux électroniques

60 rue Saint André des Arts, 75006 PARIS

01 58 46 27 98 / 06 58 68 34 61

<http://alire.asso.fr> / alire@alire.asso.fr



2019 © **ALIRE** | alire@alire.asso.fr

Cet e-mail a été envoyé à **{\$email}** | [Se désabonner](#)

Pour être sûr de recevoir nos futurs e-mails, veuillez nous ajouter à votre liste de contacts.